



## Planet Santé La délégation

### 1. C'est quoi ?

La possibilité pour le professionnel de santé d'autoriser officiellement ses confrères ou son secrétariat à accéder à sa messagerie sécurisée. Ainsi la personne ayant reçu délégation pourra à chaque connexion et d'un seul clic choisir de consulter sa boîte aux lettres ou celle de son collaborateur.

#### LES AVANTAGES

- **simplicité et souplesse dans la gestion des messages**
- **gains de temps**
- **conformité avec le décret confidentialité (mai 2007)**
- **traçabilité des actions effectuées par le délégué sur le compte**

### 2. Pour qui ?

La délégation concerne exclusivement les utilisateurs de la messagerie sécurisée Planet Santé se connectant par CPS, CPE ou CPA\*. Elle peut être effectuée entre :

- le (s) professionnel(s) de santé et le secrétariat,
- le professionnel de santé et ses confrères du cabinet, du réseau...

\* CPS : carte de professionnel de santé / CPE : carte de personnel d'établissement / CPA : carte de personnel autorisé.

### 3. Quel matériel est nécessaire ?

Afin de réaliser la délégation, tous les intéressés doivent être détenteurs :

- d'une CPS, CPE ou CPA,
- d'un lecteur de carte (il peut être basique dans le cas d'un secrétariat).

### 4. Comment la mettre en place ?

- vérifier la compatibilité CPS des postes informatiques,
- se procurer le matériel adéquat,
- le cas échéant, demander la création d'un compte de messagerie Planet Santé à l'équipe de la plateforme (*formulaire accessible sur le site <http://www.telesante-paysdelaloire.fr> > espace professionnel > services sécurisés > demande d'inscription*),
- prendre rendez-vous avec l'équipe de Planet Santé pour la mise en place du service.

**Plus d'informations : Planet Santé 02 40 48 04 50**